

Questions orales

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, la Chambre n'ignore pas que je voulais qu'un comité mixte soit établi pour étudier ce projet de loi. Je crois qu'il n'est pas trop tard pour établir un tel comité, mais il semblerait que les députés d'en face ne veulent pas siéger cet été pour entendre ceux qui viendraient témoigner. Je crois que le Sénat pourrait prendre une mesure à cet effet. J'espère bien qu'il le fera pour que tous ceux qui ont des objections et des inquiétudes à propos de cette mesure puissent se faire entendre et pour que le public ait l'occasion de se faire une opinion au sujet de ce projet de loi.

[Français]

LA POSSIBILITÉ DE VIOLER LES LIBERTÉS CIVILES DES
PARTISANS ET DES MILITANTS DU PARTI QUÉBÉCOIS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au solliciteur général. Selon les dispositions néfastes de ce projet de loi créant en effet un état policier, des groupes ou des individus qui appuient le séparatisme au Québec d'une manière inconstitutionnelle comme, par exemple, par une déclaration unilatérale d'indépendance après un référendum, pourraient être visés par le Service canadien du renseignement de sécurité, ce qui lui permettrait d'ouvrir le courrier, d'écouter les communications téléphoniques et de consulter leurs dossiers médicaux confidentiels. Étant donné que le Parti québécois lui-même pourrait appuyer une telle déclaration, comment le ministre peut-il justifier ce projet de loi qui permettrait cette violation outrée des libertés civiles de milliers de partisans et de militants du Parti québécois?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, je puis peut-être suggérer que le Parti québécois présente un mémoire au comité du Sénat, s'il en a un, pour discuter de ses réactions à l'égard du projet de loi.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA LIMITE FIXÉE QUANT À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait sans doute, les revenus des agriculteurs ont diminué de 14 p. 100 cette année. Les caisses de la Société du crédit agricole ont été à sec moins de deux mois après avoir été regarnies. La Société a alors demandé l'autorisation d'emprunter 500 millions de dollars de plus sur les marchés financiers privés, mais on ne lui a accordé que 250 millions. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi on ne l'a pas autorisée à emprunter le montant nécessaire pour offrir des conditions de financement et de refinancement satisfaisantes aux agriculteurs?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je suis étonné d'entendre mon collègue ne se référer qu'à 250 millions de dollars. D'après toutes les définitions que j'ai entendues, un quart de milliard de dollars représentent quand même une somme assez substantielle, quand on sait que ceci s'ajoute aux sommes déjà prêtées par l'organisme en

cause, et qu'en plus, ce dernier reçoit chaque année des remboursements de prêts qu'il peut prêter à nouveau. Il semble donc que 250 millions de dollars, en l'occurrence, devraient être suffisants pour répondre aux besoins de l'année en cours.

[Traduction]

M. Gurbin: Madame le Président, je m'étonne de voir que le ministre trouve que 250 millions de plus suffiront ou représentent une somme aussi considérable, alors qu'il n'a eu aucun mal à trouver 200 millions quand il en a eu besoin pour rattraper la gaffe de la photo, et qu'il a donné 1.4 milliard à Canadair sans y réfléchir à deux fois.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DU PROGRAMME DES SIX ET CINQ—LA
COMPARAISON AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, la question supplémentaire que je voudrais poser au ministre porte sur le programme des six et cinq. Le ministre a déclaré à plusieurs reprises que l'économie de notre pays dépend des économies américaine et étrangères. Pourquoi le ministre est-il aussi certain que son programme des six et cinq est responsable de la reprise économique au Canada, alors qu'aux États-Unis, où il n'existe pas de programme des six et cinq, la reprise est plus forte qu'ici, le taux d'inflation est moins élevé, il y a moins de chômage et il semblerait que les perspectives d'avenir y soient meilleures.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Comment se fait-il que bien des Américains voudraient venir s'établir au Canada?

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: C'est vrai.

M. McDermid: Citez un nom.

M. Lalonde: Mon collègue devrait se rappeler que les chiffres qu'il a cités, que ces centaines de millions de dollars ont servi à créer des emplois au Canada. Ainsi, le programme de relance va servir à édifier une infrastructure dans tout le pays. Des Canadiens vont avoir un emploi et ils bénéficieront des projets qui se réalisent dans toutes les régions du pays.

En ce qui concerne le programme des six et cinq, le gouvernement n'a jamais dit que c'était la fin des fins du programme économique. Nous avons dit que c'était un bon moyen de veiller à ce que l'inflation diminue au Canada, ce qui a été le cas. Cette réussite prouve que le gouvernement du Canada a montré l'exemple et que les gouvernements provinciaux, les municipalités et le secteur privé lui ont emboîté le pas. Mon collègue sait certainement cela et il sait que le programme a eu une incidence profonde sur l'économie canadienne, qu'il a atténué les attentes inflationnistes et qu'il nous a aidés à faire baisser les taux d'intérêt. Nous avons reconnu par ailleurs et nous n'avons cessé de signaler qu'il fallait une reprise dans le reste du monde, surtout aux États-Unis, et nous sommes heureux que la reprise se manifeste dans ce pays. Nous en bénéficions également.